

Attribution du 11^e MÉRITE AAPI - 2013

Le Mérite AAPI 2013 a été décerné à la Société des transports de Montréal (STM) pour sa réalisation « 550 millions de déplacements en transport collectif, une carte à puce commune : Les défis de la protection des renseignements personnels ».

Le système OPUS permet aux clients du transport collectif d'utiliser une seule carte à puce pour charger tous les titres de transport nécessaires pour voyager en bus, en métro, en train de banlieue ou même en traversier.

La STM s'est assurée dès le début du projet de préserver les renseignements personnels des détenteurs de la carte. Elle a assumé son leadership en mettant en place des principes directeurs en accord avec la loi d'accès à l'information. Elle a défini les balises encadrant la protection des renseignements personnels et l'accès à l'information auxquelles ont adhéré les autorités organisatrices de transport (AOT) partenaires.

La STM a rapidement été sensible à l'impact de la carte OPUS sur la protection des renseignements personnels et l'accès à l'information. La définition de balises pour continuellement s'assurer du respect de la protection des renseignements personnels et du respect de la vie privée s'avérait fondamentale. Il s'agissait d'autant plus d'une condition d'adhésion pour tout partenaire voulant se joindre au projet OPUS. La STM et les AOT partenaires ont convenu des principes directeurs suivants :

- Assurer la protection des renseignements personnels;
- Donner accès aux usagers de l'information conservée à leur sujet;
- Préserver la vie privée des utilisateurs, en protégeant les informations relatives à leurs déplacements.

Aujourd'hui, grâce au système OPUS, les renseignements recueillis auprès de la clientèle sont archivés et accessibles selon les paramètres prévus à la convention. En tout temps, la STM se fait un devoir de ne recueillir que le minimum de renseignements nécessaires en fonction du type de services requis par la clientèle.

La STM s'assure que les données de déplacement sont rendues anonymes par des opérations mathématiques complexes qui rendent impossible le suivi des déplacements. Ces données sont transformées pour des fins de statistiques opérationnelles, tout en demeurant anonymes.

Afin d'encadrer rigoureusement la protection des renseignements personnels, la STM a pris les actions suivantes :

- Tables de concertation avec les AOT partenaires;
- Analyse des risques et des enjeux par Me Pierre Trudel de la Chaire L. R. Wilson sur le droit des technologies de l'information et du commerce électronique de la Faculté de droit de l'Université de Montréal;
- Accompagnement par Me Raymond Doray, un expert reconnu en matière de protection des renseignements personnels;
- Élaboration d'une convention entre les partenaires et leurs agences autorisées prévoyant les engagements requis en matière de protection des renseignements personnels.

En ce qui a trait à la question de la protection des renseignements et de l'accès à l'information, cette dimension a été prise en compte dès la conception du projet et durant tout le développement du système. Les démarches de consultation auprès de spécialistes, notamment Me Trudel et Me Doray, illustrent la préoccupation de la STM à cet égard. Ces démarches ont mené à la définition d'un cadre opérationnel pour s'assurer continuellement que tous les partenaires et leurs agents autorisés, le cas échéant, s'engagent à respecter les balises concernant la protection des renseignements personnels.

La Commission d'accès à l'information (CAI) a d'ailleurs procédé à l'inspection de l'ensemble du système de la STM et elle a livré un rapport favorable en mars 2013.

Sous la présidence d'honneur de **Dr Bruno J. L'Heureux**, m.d., président de l'AAPI (2004-2009), le jury était composé de la vice-présidente de l'AAPI, **M^e Hélène David**, conseillère, SOQUIJ, du récipiendaire de 2012, **M^e Éric-Alain Laville**, avocat, Directeur général-Affaires institutionnelles et juridiques, CHUM et membres de l'AAPI, **M^e Sonia Amziane**, avocate-conseil, AQESS et **M. Denis Bérubé**, conseiller en services et produits, AAPI, membres de l'AAPI.

C'est avec beaucoup de fierté et d'enthousiasme que **M^e Sylvie Tremblay**, secrétaire générale et directrice exécutive, Affaires juridiques de la STM, **a accepté le prix Mérite AAPI 2013**. Toutes nos félicitations à l'équipe de la STM qui a développé la carte OPUS!

Pour tout renseignement :

M^{me} Linda Girard, directrice générale, AAPI / Tél.: 418 624-9285 / Téléc.: 418 624-0738 Courriel : aapi@aapi.gc.ca